

Règlement concernant les séjours et activités de groupe.

Afin de compléter le règlement intérieur de notre association,
le bureau a décidé d'y ajouter un paragraphe concernant les séjours et les groupes d'activités.

Les sommes versées lors de réservations de week-end, séjours ou autres voyages pourront rester acquises dans les conditions suivantes.

Si les sommes versées sont retenues par le prestataire, le transporteur ou autres.

Si le désistement crée un surcoût à une ou plusieurs personnes participants au séjour, week-end ou autres activités. Exemple (obligation de chambres individuelles)

Il va de soit qu'une personne ayant elle même trouvé un ou une remplaçant(e) compatible avec le groupe, peut se prévaloir à être remboursée de la somme avancée.

Rappel: Il est toutefois possible de prendre auprès de son assurance personnelle « une assurance annulation » pour chaque séjour, week-end ou autre.

Tout avantage obtenu lors de la négociation est acquis à l'association.

Les prix annoncés pour les réservations sont calculés au plus juste mais peuvent varier en + ou en – sur la facture finale en fonction de divers paramètres.

Une fourchette de 10 pour cent n'est pas une raison d'annulation.

Certains frais peuvent s'ajouter aux séjours:covoiturage,repas petit déjeuner ou autre dépense collective non prévue dans le séjours.

En cas de repas collectif non prévu chacun prend à sa charge son menu et ses boissons.

On ne mutualise pas quand il y a des écarts importants.

Il peut être nécessaire d'acheter un guide ou cartes pour des séjours spécifiques. Voir même louer les services d'un guide,ou d'un transporteur, d'ajouter une couverture d'assurance,

Ces frais s'ajoutent au coût initial,souvent inclus dans le prix groupe annoncé,

L'association ne peut pas prendre à sa charge ce genre de frais sauf cas particulier validé par le bureau.

Bien sur les inscrits hors groupe association (sauf accord du bureau) même si ils sont adhérents à ordi randos loisirs ne pourront prétendre à participer à aucunes de nos prestations, Les coûts annexes (assurances, frais festifs, réservations diverses,,,,,) sont inclus dans nos prix de séjours donc réservés aux inscrits du groupe,

Les réservations groupées nous font souvent bénéficier de tarifs avantageux.

Un esprit ouvert et compréhensif est nécessaire pour gérer un groupe nous comptons sur vous.

Important : comme dans le cadre de toutes les activités du club seule l'organisateur décide des participants compatibles avec le séjour ou l'activité dont il est responsable, ceci afin d'assurer une bonne cohésion .

Il décide de l'organisation des journées et des activités.

En cas d'activités indépendantes du groupe il est impératif de prévenir l'organisateur.

Pour les centres de vacances genre (chorges) il est évident que chacun se gère sauf si vous participez à une randonnée ou une sortie organisée par Ordi Loisirs.

Malgré ces contraintes notre association offre une grande souplesse et de gros avantages.
Soyez coopérants svp.

Règlement approuvé à l'unanimité en assemblée générale le 23 avril 2016.

Le bureau Ordi Loisirs